

Conditions générales de vente (CGV) de la société Arnold Winkler AG.

Depuis plus de 50 ans, Arnold Winkler AG opère en tant que partenaire efficace en logistique et en compétence pour des assortiments techniques de niche sélectionnés destinés aux bricoleurs exigeants et aux professionnels sur le marché suisse. Non seulement grâce aux conditions commerciales suivantes, mais également grâce à elles, Arnold Winkler AG entretient des relations longues et de confiance avec les clients, les fournisseurs et divers autres acteurs en tant que grossiste technique.

1. Champ d'application et de validité.

1.1 Ces conditions générales de vente (ci-après dénommées "CGV") s'appliquent à toutes les livraisons et prestations de services de la société Arnold Winkler AG en Suisse et au Liechtenstein. Les CGV font partie intégrante des offres, des commandes, des confirmations de commande, des livraisons et des factures. L'utilisation des services de Arnold Winkler AG implique l'acceptation des CGV.

1.2 Les CGV sont valables indéfiniment. Les dérogations aux CGV et les accords spéciaux ne sont valides que s'ils ont été convenus par écrit et sont juridiquement contraignants. Les conditions supplémentaires ou différentes, notamment les CGV du client, sont exclues.

1.3 Si une disposition des présentes CGV est ou devient invalide, ou si un contrat présente une lacune, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. À la place de la disposition invalide, une disposition juridiquement valable et se rapprochant le plus de l'objectif économique de la disposition invalide sera applicable.

1.4 En cas de contradictions linguistiques, seule la version allemande des CGV prévaut.

1.5 Les présentes CGV peuvent être modifiées ou révoquées à tout moment par notification appropriée au client.

2. Prix / Devis / Réductions / Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

2.1 Les prix d'achat communiqués ou les prix nets s'entendent pour l'ensemble de la Suisse en francs suisses, sans déductions et hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

2.2 Les prix bruts communiqués sont à considérer comme des prix indicatifs pour l'ensemble de la Suisse en francs suisses, sans déductions et hors TVA.

2.3 La société Arnold Winkler AG se réserve le droit d'ajuster les prix si les coûts d'approvisionnement, de matériau, les taux de change, le transport ou d'autres taxes changent entre le moment de l'émission de l'offre et la livraison conformément au contrat.

2.4 Sauf accord contraire, toutes les offres, qu'elles soient écrites ou verbales, sont à considérer comme non contraignantes. L'objectif est d'éviter les fluctuations de prix.

3. Conclusion du contrat / Rétractation.

3.1 Un contrat entre le client et Arnold Winkler AG est valablement conclu lorsqu'une confirmation de commande écrite est disponible.

3.2 Le client a le droit de résilier le contrat dans un délai de 14 jours après la conclusion du contrat. Cependant, les retours doivent être annoncés par écrit, en indiquant la raison et le numéro de facture. Tous les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

4. Délai de livraison / Retrait.

4.1 Pour les produits en stock, le délai de livraison habituel est d'un (1) à trois (3) jours ouvrables. Le délai de livraison commence à la conclusion du contrat et à la résolution de toutes les questions en suspens.

4.2 Pour les produits non stockés, des délais de livraison séparés doivent être pris en compte. Ceux-ci sont considérés comme non contraignants sauf confirmation explicite en tant que contraignants.

4.3 En tout état de cause, le délai de livraison sera prolongé si:

a) les informations pertinentes concernant la commande font défaut chez Arnold Winkler AG ou si des modifications sont apportées par le client après la conclusion initiale du contrat, entraînant un retard de livraison.

b) Des obstacles imprévus surviennent indépendamment du contrôle d'Arnold Winkler AG, qu'ils surviennent chez Arnold Winkler AG, chez le client ou chez des tiers (tels que guerre, terrorisme, grèves, épidémies, blocages d'approvisionnement, livraisons défectueuses des fournisseurs, perturbations, accidents, catastrophes naturelles, etc.). Si l'expédition est impossible en raison de force majeure, Arnold Winkler AG stockera les produits aux frais et aux risques du client. Le stockage remplira l'obligation d'exécution d'Arnold Winkler AG.

c) Le client est en défaut d'exécuter ses obligations contractuelles, en particulier si les conditions de paiement ne sont pas respectées.

4.4 Le client n'a aucun droit à des dommages et intérêts ou à la résolution du contrat en raison du retard de livraison. Une clause pénale pour retard de livraison nécessite un accord écrit distinct.

4.5 Si la livraison est confirmée sur demande ou pour une date de retrait spécifique, les marchandises doivent être retirées au plus tard 30 jours après la date de disponibilité. Après cette période, Arnold Winkler AG peut exiger le paiement intégral et facturer un stockage supplémentaire.

5. Contenu de la livraison / Expédition.

5.1 Pour l'étendue et l'exécution de la commande, la confirmation de commande fait autorité. Les prestations non incluses dans celle-ci seront livrées et facturées séparément.

5.2 Les modifications de conception et de technique qui n'affectent pas négativement ou de manière significative la fonctionnalité d'un produit restent toujours réservées.

5.3 Le transport est généralement effectué aux frais et aux risques du client.

5.4 Pour les livraisons par camion, un forfait de CHF 60 par palette est facturé. Pour les envois par colis, un forfait de CHF 12 par colis est facturé. Des exceptions doivent être convenues par écrit.

5.5 La propriété et les risques sont transférés au client au plus tard lors de la remise de la livraison par Arnold Winkler AG, même en cas de livraison franco ou FOB.

5.6 Les livraisons doivent être vérifiées immédiatement après réception. Les réclamations et les réserves concernant les défauts ne peuvent être prises en compte que si elles sont communiquées par écrit à Arnold Winkler AG au plus tard 10 jours après réception ou découverte du défaut caché. Si le client omet de le faire, les marchandises sont réputées acceptées et toute réclamation ultérieure du client concernant une livraison défectueuse, en particulier les demandes de dommages et intérêts et/ou la résolution du contrat, est exclue.

5.7 En cas de dommage ou de perte, le client est tenu de faire établir un procès-verbal de dommages auprès du dernier transporteur ou de donner l'ordre d'une enquête.

5.8 L'assurance contre les dommages de toute nature incombe au client.

5.9 Arnold Winkler AG se réserve la propriété de sa livraison jusqu'au paiement intégral. Le non-

respect des conditions de paiement donne à Arnold Winkler AG le droit de se retirer du contrat sans frais de dommages et intérêts. En cas de saisie ou d'autres interventions de tiers, le client doit mentionner la réserve de propriété et en informer Arnold Winkler AG par écrit.

6. Conditions de paiement.

6.1 Le client doit vérifier la facture immédiatement après réception. Les réclamations doivent être signalées dans un délai de 10 jours à compter de la date de la facture. Passé ce délai, la facture est considérée comme acceptée.

6.2 Les paiements doivent être effectués par le client sans déduction d'escompte, de frais, de taxes et de charges.

6.3 Sauf disposition contractuelle contraire, les factures doivent être payées par le client au plus tard dans les 30 jours suivant la date de facturation. L'obligation de paiement est considérée comme remplie seulement lors du règlement intégral du montant de la facture.

6.4 Pour les livraisons partielles, le paiement doit être effectué en fonction de l'étendue des livraisons partielles individuelles.

6.5 Les conditions de paiement doivent être respectées même si le transport, la livraison, la mise en service ou l'acceptation de la livraison sont retardés ou empêchés pour des raisons non imputables à Arnold Winkler AG. Il n'est pas permis de réduire ou de retenir les paiements en raison de réclamations, de revendications ou de contre-demands du client non reconnues par Arnold Winkler AG. Les revendications injustifiées seront refacturées.

6.6 Si le client ne respecte pas les conditions de paiement convenues, il devra, sans autre rappel, verser un intérêt de retard de 5 % l'an à partir de la date d'échéance. De plus, des frais de rappel causés par le retard de paiement seront facturés.

6.7 Les retenues de garantie ne sont pas autorisées.

7. Garantie et garantie de conformité.

7.1 La période de garantie est généralement de deux (2) ans pour les produits neufs vendus par Arnold Winkler AG. Des informations différentes seront spécifiées. La période de garantie commence à partir de l'expédition de la livraison par Arnold Winkler AG.

7.2 Lors de l'achat de produits d'occasion, la période de garantie est d'un (1) an conformément à l'article 210 alinéa 4 lit. A du Code des obligations suisse.

7.3 Les modifications de l'apparence extérieure du produit (telles que la forme, les dimensions, la

couleur, l'emballage) ne constituent pas un défaut. Les images présentées sur le site web sont uniquement à des fins d'illustration et ne sont pas contraignantes.

7.4 Le client doit expressément faire valoir les réclamations de garantie et les signaler par écrit et justifiées dans les dix (10) jours.

7.5 L'enregistrement des réclamations de garantie ou des retours se fait par une description du défaut ou des défauts constatés. Des images sont jointes à la description. En cas de réclamation de garantie reconnue, le client s'engage à remettre la propriété du produit et à le renvoyer.

7.6 Les appareils transportables doivent être renvoyés à Arnold Winkler AG en port payé.

7.7 Les pièces remplacées deviennent la propriété d'Arnold Winkler AG et doivent être restituées sur demande.

7.8 Arnold Winkler AG s'engage, à sa seule discrétion, à réparer, remplacer ou rembourser le prix d'achat du produit ou de toutes les pièces qui deviennent défectueuses ou inutilisables pendant la période de garantie en raison d'une mauvaise qualité des matériaux, d'une construction défectueuse ou d'une exécution défectueuse. Toute autre forme d'indemnisation est exclue.

7.9 Sont exclus de la garantie les dommages dus à l'usure normale, à un entretien insuffisant, à une utilisation ou une manipulation abusive, au non-respect des consignes d'utilisation, à une sollicitation excessive, à l'utilisation de fournitures inappropriées, ainsi qu'aux influences extérieures ou aux interventions extérieures. Sont également expressément exclus les cas de garantie causés par l'utilisation d'accessoires ou de pièces de rechange non autorisés, ainsi que par des installations, réparations et modifications défectueuses effectuées sur les appareils.

7.10 La garantie devient caduque si le client ou des tiers effectuent des modifications ou des réparations sur l'appareil sans le consentement écrit d'Arnold Winkler AG.

8. Revente des produits.

8.1 Sauf accord contraire, le client est autorisé à revendre les produits à un prix librement déterminé avant le transfert de propriété. Cependant, il cède ainsi à Arnold Winkler AG toutes les créances qu'il détient à l'égard de ses clients ou de tiers découlant de la revente, jusqu'à concurrence du montant total de la facture.

8.2 Le client est tenu d'inclure les instructions, la documentation, les fiches de données de sécurité et tous les accessoires fournis par Arnold Winkler AG dans l'emballage d'origine lors de la revente.

8.3 Il incombe au client seul de s'assurer qu'il possède les autorisations et les permissions nécessaires pour la revente des produits.

8.4 Le client est responsable d'assurer la traçabilité des produits vendus. L'emplacement des produits doit pouvoir être retracé si nécessaire.

8.5 Le client veille à respecter la protection des données et à obtenir le consentement de ses clients pour partager les données avec Arnold Winkler AG.

9. Service de réparation

9.1 Arnold Winkler AG propose un service de réparation pour les appareils et machines livrés. Ce service est également disponible après la période de garantie.

9.2 Les coûts des devis établis à la demande du client seront facturés en cas de non-réalisation de la réparation.

9.3 Les frais d'expédition des appareils nécessitant des réparations sont toujours à la charge de l'acheteur.

9.4 Pour l'élimination et le recyclage, des frais forfaitaires de CHF 25 par appareil seront facturés sur demande du client.

10. Limitation de responsabilité

10.1 Arnold Winkler AG n'assume aucune responsabilité pour les dommages immatériels, matériels ou les frais ultérieurs.

10.2 Arnold Winkler AG exclut toute responsabilité, indépendamment de son fondement juridique, ainsi que toute demande de dommages-intérêts contre Arnold Winkler AG et les éventuels collaborateurs et aides à l'exécution.

10.3 Arnold Winkler AG n'assume aucune responsabilité pour les connaissances et compétences transmises lors de formations, dans les documents de formation, les contributions sur les réseaux sociaux ou sur le site web.

10.4 Arnold Winkler AG n'est responsable, dans la mesure permise par la loi, que en cas de dol et de négligence grave, mais non pour les actes et omissions attribuables à des collaborateurs.

11. Protection des données

- 11.1 Arnold Winkler AG s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur en matière de protection des données (Loi sur la protection des données, DSG) et à utiliser les données collectées uniquement dans le but d'exécuter le contrat. Cela inclut toutes les données personnelles ainsi que les informations collectées via le site web ou les réseaux sociaux.
- 11.2 Les clients consentent expressément à ce qu'Arnold Winkler AG puisse traiter et stocker les données collectées dans le cadre de la relation commerciale à des fins de traitement des commandes, d'exécution et de gestion des contrats, de traitement des cas de garantie, de prise en charge complète, de conseil et de coordination interne, de gestion des systèmes et des finances, d'analyses statistiques, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et exercer les droits.
- 11.3 Aucune donnée personnelle ne sera transmise à des tiers. Des mesures techniques et organisationnelles multiples conformes à la loi en vigueur et aux exigences internes en matière de gestion de la qualité garantissent la sécurité des données nécessaire. La norme de sécurité élevée permet l'accès aux données et aux informations uniquement aux personnes autorisées.
- 11.4 Le client a le droit de demander gratuitement des informations sur ses données personnelles traitées à tout moment, de les corriger si nécessaire, de limiter leur utilisation ou de s'opposer à leur utilisation, de révoquer son consentement pour le traitement ultérieur, de s'opposer au traitement ultérieur et de faire effacer ses données personnelles, dans la mesure où cela n'entre pas en conflit avec une obligation légale de conservation ou que les données personnelles sont nécessaires de manière impérative pour l'exécution du contrat.
- 11.5 Lorsque les données personnelles ne sont plus nécessaires pour les raisons mentionnées, elles sont irrévocablement effacées.
- 11.6 Pour de plus amples informations sur les dispositions en matière de protection des données, veuillez consulter la déclaration de confidentialité séparée.

12. Dispositions générales

- 12.1 Le lieu d'exécution et le tribunal compétent sont à Russikon ZH.
- 12.2 Pour les commandes à usage privé par des particuliers, la compétence judiciaire est déterminée par la loi sur la compétence judiciaire.
- 12.3 La relation juridique est soumise au droit suisse.
- 12.4 Toutes les parties impliquées dans l'exécution du contrat s'engagent à traiter de manière confidentielle les informations et secrets commerciaux désignés comme confidentiels de l'autre partie et à ne pas les divulguer à des tiers.